

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2010

sous la présidence de M. Emile OTTMANN, Maire

Absent excusé : Mme Nadine RICHARD

**Mme Nadine RICHARD a donné procuration
à Mme Rosalie GINGLINGER**

Absent non excusé : M. Jean-Christophe MEYER

Le procès – verbal de la séance du 23/08/2010 est approuvé à l'unanimité.

1° ACQUISITION DE PARCELLE À INTÉGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC

- M. le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir, afin de régulariser la situation de la rue du Hohnack, les parcelles cadastrées :

Section n° 3	- Parcelle n° 151/58	d'une contenance de : 0,21 ares
Section n° 3	- Parcelle n° 84	d'une contenance de : 0,25 ares

Ces parcelles seront cédées à la commune à l'euro symbolique pour permettre l'application du plan d'alignement. Le conseil municipal après avoir délibéré accepte ces propositions et autorise M. l'Adjoint au Maire à signer les actes à intervenir.

- M. le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acquérir, la parcelle cadastrée, rue Principale :

Section n° 2	- n° 171/42	d'une contenance de : 0,05 ares
---------------------	--------------------	--

Cette parcelle sera achetée à la commune au prix de 7 100 euros l'are, selon une estimation du Service des Domaines du 23/02/2010, soit un coût total de 355 euros. Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. le maire à signer l'acte à intervenir.

- M. le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acquérir, les parcelles cadastrées :

section n° 2	- n° 39	d'une contenance de : 0,11 ares
section n° 2	- n° 167/42	d'une contenance de : 0,19 ares
section n° 2	- n° 170/42	d'une contenance de : 0,07 ares

Ces parcelles seront achetées par la commune au prix de 7 100 euros l'are, selon une estimation du Service des Domaines du 23/02/2010, soit un coût total de **2 627 euros**. Le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. le maire à signer l'acte à intervenir.

2° PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE COLMAR-RHIN-VOSGES

M. le maire présente au conseil municipal le projet du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'approuver le projet à l'unanimité, avec les remarques suivantes :

Chapitre III

3. Préserver les espaces agricoles

Les zones protégées de l'aire AOC du vignoble sont préservées de toute urbanisation future. La préservation du vignoble ne fait toutefois pas obstacle au développement **d'une zone multi-activités sur le ban de Zimmerbach.**

Chapitre V

1. Favoriser et développer la desserte en transports collectifs

Adapter les horaires de lignes de bus aux horaires scolaires.

Chapitre X

2. Améliorer le réseau routier pour accroître la sécurité des usagers et préserver le cadre de vie

Sécuriser la sortie du CV 6 de Zimmerbach sur la RD 417.

POINTS DIVERS

Parc Naturel des Ballons des Vosges

Mme Régine SCHWARTZ informe le conseil municipal que le Parc des Ballons va proposer sa charte au conseil municipal pour approbation entre novembre 2010 et mars 2011. Si le conseil municipal le souhaite un intervenant du Parc peut venir présenter cette charte.

APALIB

Mme Régine SCHWARTZ informe le conseil municipal de sa rencontre avec Mme BREISACH qui a présenté les différentes activités proposées par APALIB aux seniors (+ 60 ans).

Plan RICHTER

Mme Rosalie GINGLINGER a assisté à une réunion de l'association des Maires du Haut-Rhin sur la « restitution de l'exercice RICHTER 68 » (plan de prévention des risques) à élaborer par chaque commune.

Circulation dans le village

M. Jean-Luc REBSTOCK demande que la commission voirie se réunisse afin d'étudier la circulation dans le village (vitesse excessive).

Exposition des véhicules anciens

Mme Brigitte BUTTERLIN remercie le conseil municipal au nom de 2ACZ pour le vin d'honneur offert à l'occasion de la manifestation des voitures anciennes

Recherche de terrain

Mme GABRIEL recherche un terrain pour y mettre un poney. La commune réfléchit à celui situé section 17, parcelles n° 125 et 139.